

Nettoyage ethnique à Jérusalem, dépossession « légalisée » dans toute la Cisjordanie

19 novembre 2016



English version

Témoignant devant le Conseil de sécurité le 14 octobre, le directeur de B'Tselem Hagiï El-Ad avait lancé, dénonçant l'injustice de l'occupation, « Je vous implore aujourd'hui d'agir ! » et s'était vu en retour menacé d'être déchu de sa nationalité.

Dans le même temps les votes de l'Unesco sur Jérusalem provoquaient une véritable hystérie, Israël faisant mine d'y voir une négation des liens du judaïsme avec la ville sainte. Pure comédie à laquelle le Conseil de Paris s'est prêté avec une scandaleuse complaisance.

Les faits, dans leur brutalité, permettent pourtant de comprendre qu'on est là dans le maquillage de la

réalité.

A Jérusalem, 2016 marque une forte accélération des destructions de bâtiments et logements palestiniens. Ainsi, selon un décompte de l'ONG israélienne Ir Amim (City of Nations), c'est un total de 190 structures dont 122 unités d'habitations qui y ont été déjà détruites à la date du 15 novembre, contre 74 pour l'ensemble de l'année 2015.

Comble du traumatisme, la destruction contrainte est de plus en plus souvent effectuée par les habitants eux-mêmes pour éviter de rajouter aux amendes déjà élevées le prix d'une démolition assurée par des entreprises désignées par les autorités d'occupation.

Politique inhumaine et planifiée qui vise au nettoyage ethnique en rendant insupportables les conditions de vie à Jérusalem et dans la zone « annexée ».

Néanmoins les Palestiniens de Jérusalem résistent en restant sur place malgré des conditions de plus en plus précaires.

Le 16 novembre la Knesset, pour répondre à une décision de la Cour suprême israélienne déclarant illégale la colonie d'Amona, votait en première lecture une loi de légalisation des « avant-postes » et des milliers d'unités de logement construites sur des terres palestiniennes privées. Cette loi permettrait de ne plus tenir compte des avis négatifs de la Cour Suprême, pourtant elle-même experte en matière de « légalisation » de cas de dépossession, et de transférer, via un administrateur des « biens publics », une propriété palestinienne à un nouveau propriétaire. Une véritable monstruosité juridique considérée comme telle jusque dans les hautes sphères de l'Etat.

Une nouvelle fois la France est placée au pied du mur. Si elle veut réellement défendre la légalité internationale, elle doit rappeler que l'annexion de Jérusalem par Israël est nulle et non avenue, que toutes les colonies sont fondamentalement illégales et s'opposer par des sanctions effectives à toute mesure visant à les pérenniser.

C'est le sens de la campagne lancée le 16 novembre par l'AFPS avec ses partenaires du Collectif national et de l'appel « Trop c'est trop ! », pour la suspension de l'accord d'Association UE-Israël. Il faut arrêter la machine infernale de l'occupation et de la colonisation.

Le Bureau national

Lire aussi : [Site de l'AFPS](#)

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Nettoyage-ethnique-a-Jerusalem-depossession-legalisee-dans-toute-l-a-Cisjordanie>